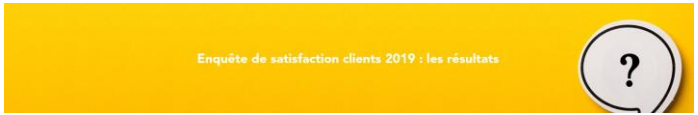
Mercredi 4 mars 2020

Commission Accès Réseau

Vers une dématérialisation de la procédure de raccordement

Agathe Nédélec

L'écoute du Client



Satisfaction globale 2019 : 87%

Disponibilité de l'interlocuteur : 89 %

Tous les résultats ici

Maintenir un niveau satisfaisant **d'écoute et d'échange** avec le Client

Premier échange sous 8 jours ouvrés pour confirmer le caractère complet de la demande et faire le point sur ladite demande

RTE se propose de compléter la procédure de raccordement avec la **mention de l'adresse mail**

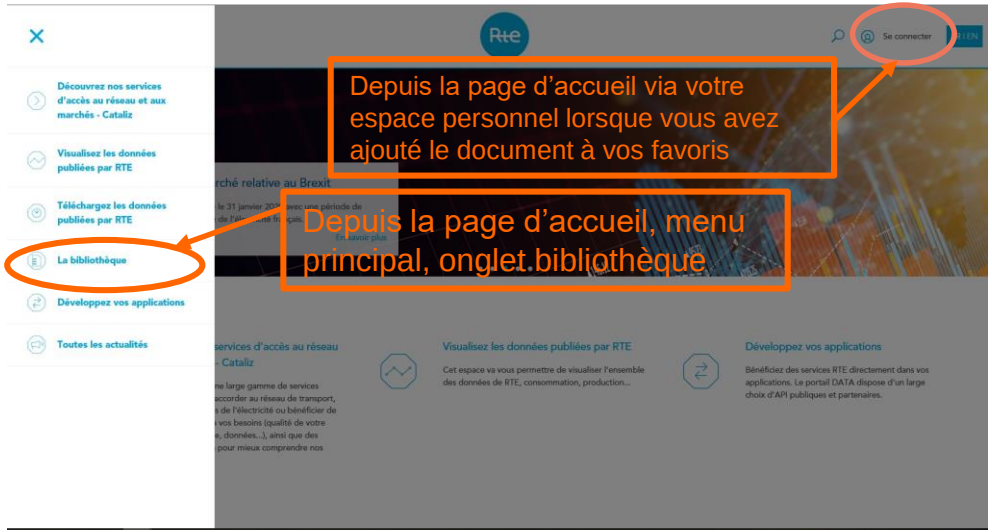
Mise en place de reporting régulier tout au long du projet
Accompagnement du Client notamment lors de l'envoi des cahiers des charges

Accès à la DTR



Les supports de la DTR sont progressivement transférés vers le portail services RTE : https://www.services-rte.com







1ère DTR publiée le 30 juin 2005 suivie de plus de 60 versions au gré des évolutions de la règlementation et des usages.

Les améliorations à apporter au document se feront étape par étape en parallèle d'un planning de concertation chargé.



Organisation d'un customer lab au second semestre 2020, faîtes vous connaître !

Dématérialisation de la demande



RTE travaille actuellement à la **dématérialisation de la demande de raccordement**.



Document valide à partir du 1er avril 2020 dans le cadre de l'expérimentation demande en ligne d'étude exploratoire Producteur

Fiche D1 servant à la demande d'étude exploratoire pour le raccordement au RPT d'une installation de production

2ème trimestre 2020 : première expérimentation pour les **demandes d'études exploratoires** (raccordement producteur) via un formulaire remplissable en ligne.

Dématérialisation de la signature



RTE travaille à **la mise en œuvre de la signature électronique** :

1- identification des documents éligibles à la signature électronique

2 - déploiement progressif des nouveaux outils permettant de recourir à la signature électronique

3 - expérimentation de la signature électronique

4 - déploiement de la signature électronique